

PNUE/GC.27/5



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
28 décembre 2012

Français
Original : anglais

**Vingt-septième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 18–22 février 2012
Points 4 a) et 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale : état de
l'environnement**

**Suivi et application des textes issus des sommets
des Nations Unies et des principales réunions
intergouvernementales, y compris les décisions du
Conseil d'administration**

**Progrès accomplis dans l'application de la décision SS.XII/7
concernant les travaux du Programme des Nations Unies pour
l'environnement sur la consommation et la production durables**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de la décision SS.XII/7 du Conseil d'administration, comme demandé au paragraphe 7 de la décision.

* PNUE/GC.27/1.

I. Mesure que pourrait proposer le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dans le sens indiqué par le Directeur exécutif. La mesure suggérée sera soumise séparément au Comité des représentants permanents en vue de la préparation des projets de décision qui seront soumis au Conseil.

II. Avancement des travaux à la lumière des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

A. Introduction

2. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 7 de la décision SS/XII/7, dans laquelle le Conseil d'administration prie le Directeur exécutif de présenter un rapport sur l'application de la décision au Conseil d'administration à sa vingt-septième session.

3. La consommation et la production durables ont constitué un élément central du programme international en matière de développement durable depuis l'adoption d'Action 21 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Au Sommet mondial pour le développement durable, en 2002, la communauté internationale a reconnu que les modes de consommation et de production durables figuraient parmi les objectifs primordiaux et les conditions essentielles du développement durable. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg appelle à l'élaboration d'un cadre décennal de programmation comprenant des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables pour promouvoir le développement social et économique dans les limites de la capacité des écosystèmes. Depuis, d'importants progrès ont été réalisés avec l'appui des gouvernements et des grands groupes par le biais de nombreuses initiatives et partenariats, dont le Processus Marrakech sur la consommation et la production durables, conjointement coordonné par le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Depuis sa création en 2003, ce processus multipartite mondial a appuyé le passage à des modes de consommation et de production durables dans toutes les régions du monde et a largement contribué à l'élaboration du cadre décennal de programmation demandé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

4. Le cadre décennal de programmation a été examiné par la Commission du développement durable au cours de son cycle 2010-2011 et, en juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement réunis à la Conférence sur le développement durable (Rio+20) ont adopté le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables¹, comme indiqué au paragraphe 226 du document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons »².

5. Le PNUE est prié d'assurer les fonctions de secrétariat, ainsi que d'établir et d'administrer le fonds d'affectation spéciale qui appuiera la mise en œuvre dans les pays en développement et les pays à économie en transition. C'est un signe encourageant de confiance et de reconnaissance envers le PNUE, ses travaux et ses compétences dans le domaine de la consommation et de la production durables.

6. Le présent rapport a été élaboré en suivant l'ordre des dispositions de la décision SS.XII/7. Il énumère les mesures prises comme suite à la décision et reflète, entre autres, les activités entreprises au niveau national, les efforts fournis par le secteur privé pour favoriser le passage à des modes de consommation et de production durables, et d'autres initiatives reposant sur la base de connaissances scientifiques et politiques. Il décrit également les travaux préparatoires qui ont contribué à l'adoption du cadre décennal de programmation au Sommet de Rio+20.

B. Avancement des travaux

1. Adoption du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

7. Au Sommet de Rio+20, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé que la promotion de modes de consommation et de production durables constituait l'un des trois objectifs premiers et l'un des préalables essentiels du développement durable. Ils ont également réaffirmé que des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment étaient indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale.

¹ A/CONF.216/5, annexe.

² Assemblée générale, résolution 66/288, annexe.

8. Ils ont également renforcé leur engagement à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables grâce à l'adoption du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. C'est un résultat concret et opérationnel du paragraphe 226 du Document final de Rio+20, libellé comme suit :

Nous adoptons le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, dont le texte figure dans le document A/CONF.216/5, et soulignons que les programmes qu'il contient ont un caractère facultatif. Nous invitons l'Assemblée générale à charger, à sa soixante-septième session, un organe composé d'États Membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre le cadre pleinement opérationnel.³

9. Le cadre décennal de programmation répond au Plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002. Comme demandé par les États membres, le document intitulé « Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables » stipule que « le cadre décennal doit s'appuyer sur des expériences riches d'enseignements, telles que le Processus de Marrakech, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les centres nationaux pour une production moins polluante. Les activités menées dans le cadre du Processus de Marrakech, notamment les travaux de ses équipes spéciales, devraient être intégrées dans la structure du cadre décennal ». ⁴

10. Le cadre décennal de programmation est un cadre d'action mondial visant à améliorer la coopération internationale pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans les pays développés et dans les pays en développement. Les principaux objectifs du cadre sont d'appuyer l'élaboration de politiques et d'initiatives régionales et nationales contribuant à la dissociation de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement en utilisant les ressources de façon efficace, tout en créant de nouveaux débouchés commerciaux et en favorisant la réduction de la pauvreté et le développement social; de fournir une assistance technique et financière et de contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement pour appuyer l'instauration de modes de consommation et de production durables aux niveaux régional et national; et de servir de plateforme de partage de l'information et des connaissances sur les instruments, les initiatives et les meilleures pratiques en matière de consommation et de production durables, de sorte à renforcer la coopération et promouvoir la création de nouveaux partenariats, notamment entre les secteurs public et privé.

11. Le document établissant le cadre décennal de programmation définit la vision, les objectifs et les valeurs du cadre, ainsi que ses fonctions, sa structure organisationnelle, les moyens de mise en œuvre, les critères auxquels doivent satisfaire les programmes, et une première liste non exhaustive comprenant cinq programmes. Le PNUE est prié d'assurer les fonctions de secrétariat, ainsi que d'établir et d'administrer le fonds d'affectation spéciale qui appuiera la mise en œuvre dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

a) Structure organisationnelle du cadre

12. La structure organisationnelle du cadre décennal comprend un secrétariat (PNUE), un conseil restreint, un groupe de coordination interinstitutions, les coordonnateurs nationaux et les coordonnateurs désignés par les parties prenantes, et un organe composé d'États membres à qui sont transmis les rapports du conseil et du secrétariat et qui examinera le cadre décennal au bout de cinq ans.

i) Secrétariat

13. Le PNUE, en tant que secrétariat, aura pour fonction de coopérer avec les États membres et de répondre à leurs attentes; collaborer avec tous les organismes compétents des Nations Unies; faciliter la participation active des principales parties prenantes; contribuer à l'exécution des fonctions du cadre décennal; tenir une liste actualisée des programmes et initiatives entrepris au titre du cadre décennal; organiser les réunions relatives au cadre décennal et en assurer le secrétariat; et établir des rapports biennaux à l'intention de l'organe qui sera désigné par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session⁵ sur les activités et la performance financière du fonds d'affectation spéciale du cadre.

ii) Groupe de coordination interinstitutions

³ Ibid., par. 226.

⁴ A/CONF.216/5, annexe, par. 2 b) (disponible à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org>).

⁵ Le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé de charger à titre temporaire, le Conseil économique et social, organe composé d'États Membres, de recevoir les rapports du conseil et du secrétariat, tel que le prévoit le cadre décennal, et de revoir ce dispositif temporaire à sa soixante-huitième session (résolution 67/203).

14. Le Groupe de coordination interinstitutions aura principalement pour fonction d'assurer la coopération entre les organismes onusiens dans la mise en œuvre du cadre, d'identifier les synergies et les projets conjoints, et d'impliquer les organismes de l'Organisation des Nations Unies dans les activités relevant du cadre décennal, telles que les programmes, la recherche, les réunions et les activités de mise en œuvre au niveau national.

iii) Conseil restreint

15. Le conseil aura pour fonction de promouvoir le cadre décennal et de fournir des orientations à son secrétariat; d'aider le secrétariat à mobiliser les fonds à l'appui du cadre, notamment les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le financement des programmes; de superviser la gestion du fonds d'affectation spéciale par le secrétariat ainsi que la procédure d'approbation des projets en vue de s'assurer que l'affectation des fonds soit neutre, objective, transparente et équilibrée sur le plan régional; d'examiner les rapports d'activité annuels établis par le secrétariat en ce qui concerne les programmes relevant du cadre; de faire rapport tous les ans à l'organe désigné par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session; d'organiser les réunions internationales et régionales; de diriger les préparatifs de l'examen quinquennal du cadre et d'inviter les représentants des organismes des Nations Unies et des grands groupes à participer à ses délibérations.

16. L'Assemblée générale a par la suite décidé de créer un conseil composé de dix membres, soit deux membres pour chaque groupe régional représenté à l'Organisation des Nations Unies, et de nommer, avant le 31 janvier 2013, les membres de ce conseil pour un premier mandat de deux ans, et a demandé au secrétariat du cadre décennal de programmation de rédiger une proposition concernant la durée des mandats ultérieurs, qu'elle examinera à sa soixante-neuvième session.⁶

iv) Coordonnateurs nationaux et coordonnateurs désignés par les parties prenantes

17. Les coordonnateurs nationaux, désignés par les États membres, seront chargés de coopérer avec le conseil et le secrétariat, et d'appuyer la mise en œuvre du cadre décennal. Les autres parties prenantes seront également invitées à désigner des coordonnateurs

v) Organe composé d'États membres chargé de recevoir les rapports et d'examiner les progrès accomplis

18. Dans « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement, réunis au Sommet de Rio+20, ont demandé à l'Assemblée générale de désigner, à sa soixante-septième session, un organe composé d'États membres qui sera chargé de rendre le cadre pleinement opérationnel. L'Assemblée générale a décidé de charger, à titre temporaire, le Conseil économique et social, organe composé d'États Membres, de recevoir les rapports du conseil et du secrétariat, tel que le prévoit le cadre décennal, et de revoir ce dispositif temporaire à sa soixante-huitième session.

b) Moyens de mise en œuvre du cadre décennal

19. Les moyens de mise en œuvre du cadre décennal de programmation seront appuyés par les contributions de toutes les sources de financement disponibles et par un fonds d'affectation spéciale que le PNUE est prié de créer et d'administrer. La mise en œuvre sera également appuyée par un centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables, qui constituera le principal moyen d'échanger les connaissances, les outils et les meilleures pratiques dans le domaine de la consommation et de la production durables.

i) Fonds d'affectation spéciale

20. Les principaux objectifs du fonds d'affectation spéciale seront de recevoir et de mobiliser un financement stable, durable et prévisible pour mettre en place des programmes de promotion des modes de consommation et de production durables dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, ainsi que de favoriser l'allocation transparente des ressources. Le fonds sera utilisé pour faciliter la mise en œuvre du cadre décennal de programmation dans les pays en développement, notamment pour fournir le financement de départ nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

⁶ Résolution 67/203 de l'Assemblée générale, par. 5.

ii) Centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables

21. Le centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables constituera la « plateforme d'information unique » du cadre décennal de programmation. Il ciblera principalement les décideurs et les acteurs concernés par la consommation et la production durables dans le monde. En tant que secrétariat du cadre décennal, le PNUE s'est efforcé de concevoir et de mettre en place une plateforme dynamique et interactive permettant de recueillir, de diffuser et d'échanger les expériences, les meilleures pratiques et les connaissances en matière de consommation et de production durables dans toutes les régions du monde. Le centre d'échange offrira les dispositifs suivants : une base de données sur les initiatives encourageant les modes de consommation et de production durable qui couvrira tous les thèmes qu'englobent la consommation et la production durables, une bibliothèque virtuelle, une section sur les nouveautés et les manifestations, comprenant notamment des bulletins d'information, et un module de coopération comprenant un répertoire d'experts et de groupes de travail, et des forums de discussion. Dix-sept communautés d'experts thématiques et régionaux seront constituées pour faciliter l'accès aux informations. Les thèmes abordés incluront la viabilité des produits, les systèmes alimentaires durables, les villes et les bâtiments, ainsi que les modes de vie et l'éducation. Le lancement officiel du centre d'échange d'informations devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2013.

iii) Programmes du cadre décennal

22. Les programmes sont au cœur du cadre décennal. Ils rassembleront les initiatives et les partenariats travaillant dans des domaines semblables et créeront des effets de synergie et des liens de coopération entre les parties prenantes pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs communs et pour réduire au minimum le chevauchement des efforts. Les programmes du cadre décennal contribueront à la réalisation des objectifs et des fonctions du cadre décennal, compte tenu de la situation, des priorités et des besoins nationaux et régionaux. Ils encourageront l'implication des gouvernements, du secteur privé, du milieu des affaires, de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes concernées. Les programmes auront recours à divers instruments politiques et leurs objectifs, leurs activités et leurs Indicateurs de succès seront clairement définis. Le document établissant le cadre décennal comprend, à titre illustratif, une liste ouverte de programmes. Cette liste s'inspire de l'expérience acquise dans le cadre du processus de Marrakech, notamment des thèmes dégagés dans les tables rondes, stratégies et plans d'action régionaux portant sur les modes de consommation et de production durables. Les cinq premiers programmes concernent l'information des consommateurs; les modes de vie durables et l'éducation; les pratiques responsables dans la passation des marchés; les bâtiments et constructions durables et le tourisme durable, notamment l'écotourisme. Il sera également possible d'élaborer d'autres programmes, si les pays le demandent, dans des domaines tels que la responsabilité sociale des entreprises, l'agroalimentaire, les déchets, le transport et autres.

iv) Coopération avec les organismes des Nations Unies et contribution des modes de consommation et de production durables à la réduction de la pauvreté

23. Afin d'appuyer les préparatifs de Rio+20, le PNUE a coorganisé plusieurs manifestations internationales et une manifestation régionale. Une manifestation parallèle de première importance pour la mise en œuvre future du cadre décennal, sur le thème « One United Nations for sustainable consumption and the production », s'est tenue à New York en mars 2012. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec des organismes de l'ONU, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Ces organismes ont présenté leurs points de vue sur les priorités en matière de promotion de modes de consommation et de production durables et ont indiqué les types d'activités qu'ils soutiendraient à l'appui du cadre décennal de programmation. Lors de cette manifestation parallèle, le PNUE et la Commission européenne ont lancé le rapport intitulé « Perspectives mondiales des politiques de consommation et de production durables : Agir ensemble »⁷, publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ce rapport présente 56 études de cas dans le monde concernant des initiatives prises par les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.PNUE.fr/scp/go/index.htm>.

24. La consommation et la production durables offrent de vastes possibilités de contribuer à la réduction de la pauvreté en permettant aux pays de faire plus, et mieux, avec moins grâce à des procédés de production plus efficaces, et de brûler des étapes dans le passage à des modes de consommation et de production durables, tout en créant de nouveaux débouchés commerciaux en raison de la demande croissante de produits durables partout dans le monde. Au Sommet de Rio+20, le PNUE a lancé le rapport intitulé « *Sustainable Consumption and production for Poverty Alleviation* »,⁸ qui étudie les liens entre l'instauration de modes de consommation et de production durables, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Le rapport présente un cadre théorique qui montre comment les ressources naturelles et l'environnement inspirent les efforts de développement. Il est illustré par six études de cas dans des secteurs économiques clés, notamment l'énergie, l'agriculture, la gestion des déchets et le développement urbain, qui identifient les avantages sociaux, économiques et environnementaux que procure le passage à des modes de consommation et de production durables. Les conclusions du rapport soulignent les avantages économiques et sociaux que les pays en développement peuvent tirer du passage à des modes de consommation et de production durables, qui favoriseront également la productivité des écosystèmes naturels.

2. Appui accru à l'élaboration et à la mise en œuvre du sous-programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'utilisation efficace des ressources et les modes de consommation et de production durables

25. Le PNUE a poursuivi ses efforts de promotion et d'appui à la mise en œuvre de son sous-programme relatif à l'utilisation efficace des ressources et aux modes de consommation et de production durables, et a renforcé et élargi les travaux menés de concert avec les gouvernements, les organismes du secteur privé, les chercheurs, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes.

26. Des progrès ont été accomplis au niveau du renforcement de la base scientifique dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources, permettant de mieux comprendre la relation entre l'utilisation des ressources et ses effets sur l'environnement d'une part, et les modes de consommation et de production durables d'autre part, et d'identifier les possibilités de développement découlant d'une gestion durable des ressources naturelles, notamment grâce aux rapports du Groupe d'experts international sur les ressources et aux rapports techniques sur les modes de consommation et de production durables et la réduction de la pauvreté.

27. Comme indiqué plus haut, l'adoption du cadre décennal de programmation au Sommet de Rio+20 est un accomplissement de taille. Par ailleurs, des partenariats multipartites ont été forgés en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des gouvernements et d'autres parties prenantes, notamment l'Initiative en faveur de marchés publics durables – lancée avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et plus de 40 autres partenaires, comprenant des gouvernements, des autorités locales et des organisations non gouvernementales – et l'Initiative mondiale pour l'utilisation durable des ressources urbaines – lancée avec l'appui d'ONU-Habitat, de la Banque mondiale, de gouvernements et de réseaux urbains.

28. Les activités visant une meilleure prise en compte de la consommation et de la production durables aux niveaux régional et national, et les politiques sectorielles ont été renforcées, par le biais, entre autres, d'un partenariat stratégique avec la Commission européenne dans le cadre du programme SWITCH-Asia. Dans le cadre de la composante « Appui aux politiques » de ce programme, exécutée par le PNUE, trois séminaires, tenus en octobre 2012, ont renforcé les capacités des responsables politiques dans le domaines de l'élaboration et de l'application des politiques en faveur de la consommation et de la production durables en se fondant sur l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités finalisée plus tôt en 2012. Les séminaires se sont tenus en Beijing, à Manille et à Colombo, et ont couvert l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud, respectivement. Fin 2012, tirant parti de l'expérience positive du programme SWITCH-Asia, le PNUE, en collaboration avec le Plan d'action pour la Méditerranée et le Centre régional d'activités pour la production propre, a commencé à exécuter le projet SWITCH-Med, qui se concentre sur l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, le Territoire palestinien occupé et la Tunisie. Le PNUE lancera par ailleurs sous peu le projet Green-EaP, en collaboration avec l'ONUDI, la Commission économique pour l'Europe, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui sera appliqué en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldavie et en Ukraine.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.PNUE.org/resourceefficiency/Portals/24147/scp/nap/pdf/DTIx1515xPA-SCPforPovertyAlleviation.pdf>.

29. Un atelier sous-régional a été organisé par le PNUE et l'Organisation internationale de la francophonie à Dakar en novembre 2012. Il visait à entreprendre un examen par les pairs des initiatives et des activités entreprises dans les pays de la sous-région pour encourager des modes de consommation et de production durables, à examiner les besoins et les opportunités liés au passage à des modes de consommation et de production durables après-Rio+20 et à apporter un appui à la conception et la mise en œuvre des politiques en la matière dans dix pays francophones d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Togo et le Sénégal).

30. D'importants progrès ont également été accomplis au niveau des relations de travail avec le monde des affaires et la communauté financière, et de la promotion d'approches et méthodologies fondées sur le cycle de vie, par le biais notamment des travaux menés en faveur du renforcement des capacités en matière d'éco-étiquetage. Au Sommet de Rio+20, le PNUE a organisé et accueilli une manifestation d'une journée à l'intention du secteur privé sur le thème « Motiver, investir, innover », tenue sous les auspices du Forum sur le développement durable des entreprises et parrainée par le Pacte mondial de l'ONU. Pour accélérer la transition vers des sociétés plus économes en ressources, ces manifestations se sont particulièrement attachées à promouvoir, dans le cadre de l'Initiative financière du PNUE, l'intégration des considérations économiques et sociales dans les pratiques de gestion des banques, des compagnies d'assurance et des investisseurs, qui contribuent à façonner nos économies. Les secteurs ciblés comprennent également l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les bâtiments et les constructions, en raison de leur impact important sur l'environnement, et le tourisme. L'appui en faveur des petites et moyennes entreprises et de leurs intermédiaires dans le cadre du programme conjoint ONUDI/PNUE de production propre et économe en ressources connaît un nouvel élan grâce à un programme de trois ans axé sur l'éco-innovation, lancé en 2012. Le programme mettra au point des outils, encouragera l'adoption de mesures et démontrera leur bien-fondé sur les plans commercial et politique, et fournira un appui aux centres nationaux pour une production propre et aux efforts de démonstration dans 47 pays.

31. Afin de promouvoir des modes de consommation plus durables, des orientations, des services consultatifs et un appui ont été fournis aux autorités publiques nationales dans sept pays en vue de promouvoir une gestion axée sur l'utilisation efficace des ressources et l'achat de produits durables. Ces activités ont été renforcées dans le cadre de l'Initiative internationale en faveur de marchés publics durables, lancée en marge du Sommet de Rio+20.

32. Un appui soutenu a également été fourni aux autres organismes des Nations Unies en vue de les aider à intégrer le souci de durabilité dans leurs opérations : plus de la moitié de ces organismes ont achevé leur projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus aux pratiques d'achat. Cet appui a pris la forme d'une contribution aux publications de l'Initiative pour une ONU durable, lancée en 2012, à savoir: « *Moving towards a Climate Neutral UN* »; « *a sustainable events guide* »; et d'un module de formation en ligne sur le thème « *Buying for a better world* ».

3. Appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement touchant aux modes de consommation et de production durables

33. Le PNUE a contribué aux travaux d'analyse sur l'élaboration des plans d'action nationaux sur les modes de consommation et de production durables, notamment par sa contribution à la réalisation de l'Objectif 4 des Objectifs d'Aichi du Protocole de Nagoya à la Convention sur la diversité biologique⁹. En 2012, les travaux menés en Europe dans ce domaine, qui seront finalisés d'ici janvier 2013, ont pris la forme d'une étude exploratoire portant sur le transport, le tourisme et l'efficacité énergétique au Monténégro. En Asie, on notera l'analyse sur le renforcement du cadre juridique à l'appui de l'efficacité énergétique réalisée au Cambodge, le plan national sur les modes de consommation et de production durables élaboré en République démocratique populaire lao et la planification nationale des modes de consommation et de production durables et de l'économie verte aux Philippines. De plus, comme suite au plan d'action national élaboré au Viet Nam en 2011, le PNUE a organisé un dialogue national sur les modes de consommation et de production durables qui identifie les possibilités d'action pour intégrer la consommation et la production durables dans le plan d'action de chaque ministère. Le PNUE a également organisé un atelier consultatif national en Égypte et contribué de la sorte à la vision et à la feuille de route nationales sur l'intégration des modes de consommation et de production durables et de l'économie verte. En Afrique, les pays pilotes participant à la deuxième phase du Programme-cadre décennal africain pour des modes de

⁹ Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

consommation et de production durables – le Burkina Faso, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie - ont élaboré leur propre programme national de promotion de modes de consommation et de production durables, approuvé par leur Gouvernement respectif, et ont mis en œuvre certains projets prioritaires retenus dans les programmes.

34. Dans le cadre de la composante « Appui aux politiques » du Programme SWITCH-Asia, le PNUE a réalisé une évaluation des besoins en matière de soutien aux politiques et de la demande des pays asiatiques en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la consommation et de la production durables. Cette évaluation couvre 19 pays asiatiques (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Maldives, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam). Cette évaluation repose sur un examen des principaux documents de politique portant sur les modes de consommation et de production durables, les plans de développement national et les politiques sectorielles concernant le logement, les infrastructures, le transport, l'énergie et l'eau.

35. Il est également essentiel d'examiner la façon dont les politiques et les initiatives en matière de consommation et de production durables intègrent les engagements pris dans les conventions environnementales majeures. L'étude conduite par le PNUE concernant les outils d'information sur la durabilité des produits poursuivait cet objectif. Elle sera présentée lors d'un atelier qui se tiendra en 2013 avec la participation des représentants des secrétariats des conventions et des principaux programmes de certification et d'étiquetage.

4. Efforts des gouvernements, du secteur privé et des autres parties prenantes pour promouvoir le passage à des modes de consommation et de production durables dans les secteurs ayant un impact environnemental et social important, notamment en renforçant la responsabilité des entreprises sur les plans écologique et social

a) Viabilité des activités dans le secteur privé

36. Le PNUE a continué de s'efforcer d'impliquer le secteur privé dans la promotion de modes de consommation et de production durables. En juin 2012, au Sommet de Rio+20, le PNUE a organisé et accueilli une manifestation d'une journée à l'intention du secteur privé sur le thème « Motiver, investir, innover » (voir paragraphe 29 ci-dessus). Un dialogue tripartite de haut niveau – diffusé en direct sur le site Internet de l'ONU (un.org) – a présenté un rapport intitulé « *Business Case for the Green Economy* » et a compris plusieurs sessions à l'intention de secteurs spécifiques. Le rapport repose sur les travaux de recherche et des études de cas dans le monde et traduit le scénario macroéconomique établi par les rapports sur l'économie verte en un scénario viable sur le plan commercial. S'inspirant du succès de cette manifestation, le PNUE et le Pacte mondial, avec l'appui de l'organisation « Business for Social Responsibility », ont établi un partenariat pour organiser une série de forums mondiaux rassemblant les entreprises privées tous les ans.

b) Communication d'informations sur la viabilité des activités des entreprises

37. L'utilité de la communication d'informations concernant la viabilité des activités des entreprises est reconnue au paragraphe 47 de « L'avenir que nous voulons ». Le document final préconise d'élaborer des modèles de meilleures pratiques et de faciliter la publication d'informations sur la viabilité des entreprises. Quatre gouvernements – brésilien, danois, français et sud-africain – ont annoncé la création du « Groupe des amis du paragraphe 47 » pour progresser en matière de communication d'informations concernant la performance environnementale des entreprises et ont invité le PNUE et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) à assumer les fonctions de secrétariat et le GRI ont aidé le groupe à préparer sa vision et ont soutenu ses efforts en direction des parties prenantes en formant un groupe de référence international et en élaborant un inventaire des meilleures pratiques en matière de divulgation des informations par les entreprises. Le Groupe a également participé aux débats du deuxième Comité de l'Assemblée générale et a organisé une manifestation parallèle à New York le 1er novembre 2012.

38. Au Sommet de Rio+20, le PNUE, en collaboration avec Deloitte et le « Centre for Corporate Governance in Africa » (École de commerce de l'Université de Stellenbosch) ont présenté le rapport intitulé « *Making Investment Grade: The Future of Corporate Reporting* ». Ce document rassemble les points de vue des chefs de file du milieu universitaire, ainsi que des secteurs privé, public et financier sur les perspectives en matière de communication d'informations par les entreprises. Le rapport se penche sur les aspects les plus importants de cette question, notamment la définition d'un système uniforme de communication des informations, la réglementation et les questions de gouvernance liées à la communication des informations sur la viabilité des activités, ainsi que la

contribution d'un système uniforme de communication des informations à la mise en place d'une économie verte et économe en ressources.

c) Consommation et production durables dans les petites et moyennes entreprises

i) Utilisation efficace des ressources et production propre

39. Le programme conjoint ONUDI/PNUE de production propre et économe en ressources a renforcé l'appui fourni aux petites et moyennes entreprises et leurs intermédiaires dans le domaine de l'éco-innovation. Un partenariat de trois ans avec la Commission européenne, qui mettra au point des outils, démontrera l'intérêt d'agir sur le plan commercial et des politiques, et appuiera les centres de production propres et les efforts de démonstration dans 47 pays, a débuté en 2012. Au niveau national, les activités relevant du programme ont été menées en 2012 en Albanie et au Rwanda dans le cadre de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action », et en Serbie, où le centre national pour une production propre a conduit des activités de renforcement des capacités sur le thème du tourisme rural durable en faveur de l'utilisation efficace des ressources et de la gestion durable des ressources.

ii) Production plus sûre

40. Le PNUE a continué de diffuser (en anglais et en français) et de mettre en application le guide intitulé « *Guide de la production responsable : Cadre pour la gestion des risques chimiques à l'intention des petites et moyennes entreprises* » par le biais de partenariats avec les centres nationaux de production plus propre en Chine, en Égypte, au Ghana, au Sri Lanka et au Viet Nam. Par ailleurs, parmi les activités menées en 2012 au titre du partenariat entre le PNUE et le Conseil international des associations chimiques, établi en 2010, on notera la conception de deux projets – l'un au Viet Nam, l'autre au niveau sous-régional en Afrique (dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest) – ainsi qu'un dialogue de haut niveau tenu en marge de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2012.

d) Orientations pour des procédés de production responsables et plus sûrs

41. Un atelier d'experts sur la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) et la production responsable s'est tenu à Bangkok du 29 février au 2 mars 2012, dans le but de renforcer les capacités des experts thaïlandais et faciliter de la sorte la création d'une équipe de formateurs en mesure de renforcer l'appui aux petites et moyennes entreprises en matière d'adaptation et d'application des méthodes de production responsables et des approches proposées par l'atelier APELL. L'atelier a également permis de réunir des experts et des praticiens asiatiques de la production propre et de renforcer la coopération entre les réseaux régionaux de production responsable du PNUE et les experts de l'APELL en Chine, en Inde, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam.

42. En 2012, le PNUE a exécuté des projets au Mali et au Sénégal dans le cadre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique qui ont consisté à élaborer une feuille de route pour la prévention et la préparation en matière d'accidents chimiques. En 2012, le PNUE a lancé des projets semblables au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie, et a aidé le Cambodge et les Philippines à préparer des propositions de projet en vue de leur financement dans le cadre du Programme de démarrage rapide.

43. Un dispositif d'appui à la mise en œuvre accompagnant les orientations existantes sur la mise en œuvre du cadre souple pour la prévention des accidents chimiques, élaboré par le PNUE, a été publié pour fournir des orientations et outils supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du cadre. Le groupe d'experts du cadre souple pour la prévention des accidents chimiques a tenu sa huitième réunion à Paris, en octobre 2012, à l'occasion de laquelle se sont réunis les représentants des organismes des Nations Unies, de la Commission européenne et d'organisations régionales et nationales d'experts, ainsi que des experts indépendants.

44. Le PNUE a lancé la publication intitulée « *Commemorating 25 Years of the Awareness and Preparedness for Emergencies at Local Level (APELL) Programme* » et un documentaire sur le Forum mondial consacré au vingt-cinquième anniversaire du programme APELL, qui s'est tenu à Beijing en novembre 2011. Un partenariat a été formé avec l'Université de Bahia Blanca en Argentine et l'Université de Tsinghua en Chine en vue de créer des centres de production responsable et des centres APELL au sein de ces universités. Le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud sur la prévention et la préparation en matière d'accidents chimiques et sur la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local ont été encouragés au Chili et en Argentine (octobre 2012).

5. Activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les modes de consommation et de production durables, compte tenu des responsabilités énoncées dans le projet de texte sur le cadre décennal de programmation élaboré par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session

45. Le PNUE a continué de promouvoir et d'appuyer l'instauration de modes de consommation et de production durables, et a renforcé et élargi les travaux qu'il mène de concert avec les gouvernements, les organismes du secteur privé, les chercheurs, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes. De nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats ont été lancés, la formation et le renforcement des capacités se sont accrues, et les activités de diffusion des informations et de sensibilisation ont été renforcées.

a) Éducation et modes de vie

46. En 2012, le PNUE a élargi ses travaux sur l'éducation et la formation des jeunes aux modes de consommation durables (youthXchange) ainsi que sur les modes de vie durables, et a produit, en collaboration avec l'UNESCO, deux publications : le guide thématique intitulé « *YouthXchange Green Skills and Lifestyles Guidebook* », conçu pour initier les jeunes à l'économie verte et aux compétences nécessaires pour y parvenir (par exemple, innovation sociale et création d'entreprises soucieuses de l'environnement); et le guide régional intitulé « *YouthXchange Training Kit on Responsible Consumption for Africa* », qui comprend des études de cas locales, nationales et régionales fournissant des exemples concrets de modes de consommation et de styles de vie durables en Afrique. Le PNUE a également secondé et dirigé des ateliers de formation et des activités de renforcement des capacités à l'intention des enfants, des jeunes, des éducateurs et des décideurs en Afrique, en Europe et en Asie, afin de faciliter l'adaptation et la traduction des publications du programme YouthXchange du PNUE et de l'UNESCO, ainsi que leur diffusion ciblée.

47. Les activités menées aux niveaux national et local dans le domaine de l'éducation à la consommation durable ont renforcé les travaux du groupe de travail du Processus de Marrakech sur l'éducation à la consommation durable (dirigé par le Gouvernement italien) et les travaux du groupe de travail sur les modes de vie durables (dirigé par le Gouvernement suédois). Trois projets pilotes sont en cours d'exécution au Chili, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie, avec pour partenaires d'exécution « Consumers International », la fondation « YPB-Sustainable Development Foundation » et le Conseil national pour la gestion de l'environnement, respectivement. Ces projets visent essentiellement à intégrer l'éducation à la consommation durable dans les programmes scolaires et extra-scolaires. Ils contribuent directement à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005-2014. Ils sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires tels que l'UNESCO et le Partenariat pour l'éducation et la recherche sur les modes de vie responsables. En 2012, les cadres politiques existants au niveau national dans le domaine de l'éducation à la consommation durable ont été réexaminés et analysés, des tables rondes nationales multipartites réunissant des décideurs et des experts en éducation ont été organisées pour mettre au point les approches et les outils les plus efficaces. Par ailleurs, des directives et des recommandations au niveau national, de même que des stratégies nationales de mise en œuvre, ont été élaborées et diffusées.

b) Initiative du cycle de vie

48. Le PNUE s'efforce de mettre au point des méthodologies et des données fondées sur le cycle de vie convenues sur le plan international de façon à produire des informations fondées sur les connaissances scientifiques à l'appui des processus de prise de décisions et de gestion à de multiples niveaux.

49. Les activités liées aux approches fondées sur le cycle de vie ont inclus la sensibilisation et le renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse du cycle de vie, de l'élaboration d'indicateurs d'empreinte et de gestion du cycle de vie. Plus de 50 représentants du secteur privé en Asie, en Amérique latine et en Afrique ont reçu une formation à l'évaluation de l'empreinte écologique des produits et des organisations, et à l'utilisation d'un modèle d'évolution des capacités en matière de gestion du cycle de vie. Les sessions de formation se sont tenues en août 2012 à New Delhi, à l'intention des entreprises et des fournisseurs indiens (immédiatement après la première conférence indienne sur la gestion et l'analyse du cycle de vie organisée par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et l'Initiative du cycle de vie du PNUE et de la Société de toxicologie et de chimie environnementale (SETAC), et à Lima; ainsi qu'à Lille (France) en novembre 2012. Une autre session de formation doit avoir lieu au cours de la première moitié de 2013 à Mexico. Par ailleurs, en 2012, 200 employés des instituts nationaux de la statistique, d'entreprises et d'universités ont reçu une formation à Bangkok, à New Delhi, à Lima, à Beijing et à Mexico concernant les principes directeurs universels applicables aux bases de données sur l'analyse du cycle de vie. Ces activités faisaient suite au paragraphe 76 g) de « L'Avenir que nous voulons » concernant

la promotion d'une interface entre la science et les politiques. Enfin, une session de formation au niveau intermédiaire sur la création, le renforcement et l'échange de base de données sur l'analyse du cycle de vie en Amérique latine s'est tenue à Maringá (Brésil), immédiatement après la troisième conférence brésilienne sur la gestion du cycle de vie des produits et des services, organisée par le PNUE et le Département de génie chimique de Maringá.

50. Un atelier de formation des formateurs sur l'empreinte carbone et l'empreinte eau s'est tenu à Paris du 12 au 16 novembre 2012. Trente formateurs de 18 pays, dont l'Afrique du Sud, le Chili, la Chine, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, la Fédération de Russie, la Thaïlande et la Turquie, y ont participé.

51. Un rapport, produit en 2012, intitulé « Towards a life-cycle sustainability assessment: making informed choices on products », présente un cadre mondial pour l'évaluation de la viabilité des produits tout au long de leur cycle de vie. En outre, le rapport « *Greening the Economy through Life Cycle Thinking*, préparé pour le Sommet de Rio+20, présente les principaux messages sur les avantages et l'importance d'une approche fondée sur le cycle de vie et décrit une feuille de route pour l'après 2012 en vue de prendre en compte la notion de cycle de vie à l'échelle mondiale. Ces travaux contribuent à renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration d'indicateurs mesurant les progrès réalisés dans les domaines de la consommation et de la production durable, et de l'utilisation efficace des ressources.

c) **Outils d'information sur les produits et étiquetage**

52. Le PNUE a achevé un projet technique de grande envergure, qui avait débuté en 2007, sur l'information concernant la durabilité des produits. Ce projet visait à permettre aux pays en développement de saisir les opportunités en matière d'éco-étiquetage pour réduire l'impact environnemental du secteur de la fabrication, tout en augmentant la compétitivité internationale et en facilitant l'accès au marché. Le projet a été mis en œuvre dans sept pays (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Éthiopie, Inde, Kenya et Mexique) et s'est concentré sur le textile, les pâtes et papiers, les chaussures et les appareils électriques. Au niveau mondial, le projet s'est efforcé de promouvoir une coopération plus étroite en présentant l'éco-étiquetage comme une opportunité commerciale pouvant conduire à une meilleure utilisation des ressources et réduire les effets sur l'environnement sans créer de « barrière commerciale verte » au détriment des économies émergentes. Le projet a généré beaucoup d'intérêt auprès des industriels et des gouvernements.

53. Le PNUE a coordonné le processus de suivi de la coopération régionale dans les pays du cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) en 2011-2012. L'objectif était d'évaluer et d'améliorer les stratégies de coopération régionale en matière d'éco-étiquetage et de promouvoir les achats publics responsables.

54. Un atelier international, concernant essentiellement les économies émergentes, a été organisé en février 2012 pour examiner les stratégies de coordination, les difficultés que pose la prolifération des labels écologiques et les problèmes tels que les mesures écologiques de façade ou les pratiques commerciales injustes. L'atelier, financé par l'Allemagne, faisait suite à la contribution du PNUE à l'évaluation de la situation dans le monde en matière d'informations sur la durabilité des produits, réalisée au moyen de recherches, de travaux de cartographie, d'enquêtes et de nombreux entretiens.

55. Une étude concernant l'influence que peuvent exercer les détaillants et les pratiques durables actuellement employées sur l'attitude des fournisseurs et des consommateurs, par le biais des informations sur la durabilité des produits, a été financée par la France. Les conclusions de cette étude ont été analysées en novembre 2012.

d) **Bâtiments durables et développement urbain**

56. Au Sommet de Rio+20, le PNUE a lancé l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources. Cette initiative met à la disposition des décideurs un mécanisme leur permettant d'échanger les expériences, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'établir un processus d'examen par les pairs sur l'empreinte écologique des ressources dans les villes; le PNUE examine actuellement les méthodologies appliquées aux flux de ressources au niveau de la ville, avant de définir une approche plus cohérente de l'utilisation efficace des ressources en milieu urbain. L'Initiative tire parti des travaux que le PNUE a menés avec d'autres organismes des Nations Unies (ONU-Habitat en particulier) et les réseaux urbains tels que « ICLEI-Pouvoirs locaux pour un monde durable ». Elle vise à utiliser la capacité mobilisatrice du PNUE pour renforcer les synergies entre les différents groupes de travail sur l'utilisation efficace des ressources dans les villes. Par ailleurs, la collaboration fructueuse entre le PNUE et les principales organisations internationales sur le thème du développement urbain s'est poursuivie. Dans le cadre du programme de travail conjoint réunissant le PNUE, l'Alliance pour les villes, ONU-Habitat et la Banque mondiale, des ateliers se sont tenus aux

Philippines en février 2012, en Ouganda en juillet 2012, et au Ghana en septembre 2012, pour dispenser aux praticiens locaux une formation portant sur l'intégration de l'environnement dans les processus de planification. Comme suite à ces ateliers, une méthodologie, qui sera achevée en 2013, est mise au point pour renforcer l'intégration des considérations écologiques et faire connaître aux futurs projets les organismes participant au programme de travail conjoint. Le programme de travail conjoint a également débouché sur la création du Centre de connaissances sur les villes et les changements climatiques (K4C), inauguré en septembre 2012 à l'occasion de la sixième session du Forum urbain mondial. Il constituera pour ONU-Habitat une plateforme d'échange d'informations et un pôle de connaissances à l'appui de son initiative sur les villes et les changements climatiques.

57. L'Initiative « Bâtiments durables et climat » du PNUE a continué de promouvoir les politiques et pratiques de promotion de constructions durables dans toutes les régions.¹⁰ En partenariat avec les principales parties prenantes, des débats se sont tenus sous l'égide de l'Initiative à Sao Paulo (Brésil) en juin 2012, avant le Sommet de Rio+20, et à Singapour en octobre 2012, avec l'appui du Centre des bâtiments durables du Service de la construction et du bâtiment de Singapour, qui collabore avec le PNUE. Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative pour des logements sociaux durables, de nouveaux projets, lancés au Bangladesh et en Inde en juin 2012, visent à promouvoir la performance environnementale des logements abordables en vue de sensibiliser le secteur du bâtiment au développement durable et à former des professionnels. L'Initiative « Bâtiments durables et climat » du PNUE a pris le relai du groupe de travail du Processus de Marrakech sur les bâtiments et la construction durables, dirigé par le Ministère finlandais de l'environnement. Les efforts du groupe de travail ont débouché sur deux projets de démonstration portant sur les politiques à l'appui de bâtiments durables dans les pays en développement, mis en œuvre au Burkina Faso et au Kenya, qui encouragent l'adoption d'instruments politiques adaptés à la situation locale, ainsi que l'élaboration d'outils d'évaluation et de mise en œuvre. Enfin, par le biais de l'Organisation internationale de normalisation, la mesure commune de l'impact carbone a été formulée comme base d'une norme internationale permettant de mesurer la consommation énergétique et de communiquer les données concernant les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Le système métrique en est au stade de projet approuvé par le comité et devrait être finalisé en 2014. Un essai pilote est conduit en collaboration avec les partenaires de l'Initiative « Bâtiments durables et climat » et des projets de démonstration sont en cours d'exécution dans plusieurs villes d'Europe de l'Est, ainsi qu'en Malaisie.

e) **Systèmes alimentaires durables**

58. Dans « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il faut nettement réduire les pertes après la récolte et autres pertes et gaspillage de nourriture dans toute la chaîne alimentaire. En 2011, la FAO et le PNUE ont formé un groupe de travail sur les modes de consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et l'ont chargé d'élaborer, de faciliter et de mettre en œuvre un programme sur les systèmes alimentaires durables aux fins de créer un cadre stratégique favorisant les modes de consommation et de production durables dans le secteur agroalimentaire. Ce programme a pour caractéristique essentielle de partir du principe que l'adoption de systèmes alimentaires plus durables renforcera la sécurité alimentaire. Les travaux du groupe, formé en 2012, s'articulent autour de quatre domaines d'activité et ont consisté, dans un premier temps, à améliorer la disponibilité des informations sur la production durable et identifier de nouveaux moyens de diffuser l'information ; adresser aux consommateurs des communications sur la consommation et la production durables dans le secteur agroalimentaire pour leur permettre de faire leur choix en connaissance de cause et d'adopter des comportements durables, en réduisant les déchets alimentaires notamment; créer des conditions favorables à l'adoption de modes de consommation et de production durables dans les systèmes agroalimentaires au niveau national; et promouvoir les mécanismes fondés sur le marché pour faciliter l'accès des acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire aux instruments favorisant les modes de consommation et de production durables, et mettre en place des incitations en faveur de ces acteurs. Le PNUE a établi des partenariats avec les différents secteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement en vue d'identifier les effets sur l'environnement tout au long de la chaîne, d'élaborer des feuilles de route et d'entreprendre des activités permettant de résoudre les problèmes critiques sur le plan de la durabilité. Une méthodologie modulaire permettant de mettre en place une chaîne d'approvisionnement alimentaire durable a été mise au point en 2012 sur la base de deux projets pilotes, dans le secteur du riz en Thaïlande et dans celui des pêcheries au Brésil.

59. En mai 2012, les participants à la septième réunion de la Table ronde africaine sur les modes de consommation et production durables ont adopté une décision sur la création de tables rondes sur les modes de consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique, en collaboration avec le groupe de travail de la FAO et du PNUE sur les modes de

¹⁰ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 110.

consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Ces tables rondes ont principalement pour objectif de présenter et promouvoir le bien-fondé sur le plan commercial du passage à des modes de consommation et de production durables, de faciliter l'adoption de pratiques optimales au niveau national et d'identifier les actions prioritaires pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables. Les pays retenus pour participer aux premières tables rondes sont l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mozambique, qui disposent d'un secteur agroalimentaire émergent ou solidement implanté et qui sont confrontés à d'importants problèmes d'insécurité alimentaire en milieu rural et urbain.

f) Achats publics durables

60. En 2012, le PNUE a achevé un projet d'une durée de trois ans sur le renforcement des capacités en matière d'achats publics responsables qui a contribué à l'élaboration de politiques d'achats publics durables dans sept pays pilotes¹¹ en utilisant une méthode mise au point par le groupe de travail du Processus de Marrakech sur les achats publics durables, dirigé par la Suisse. Dans le cadre de ce projet, le PNUE a dispensé une formation en matière d'achats publics durables à 132 experts de plus de 50 pays. Après l'élaboration d'un plan d'action national pour des achats publics durables et la création de groupes de pilotage interministériels au niveau national dans les sept pays, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et Maurice ont commencé à appliquer leur plan d'action et à intégrer des critères écologiques et sociaux dans les systèmes d'achat public. Les résultats ci-après ont été produits en 2012 : des directives sur les achats public durables; un « kit » de formation, adaptable à la situation nationale, élaboré à l'intention des décideurs, des fournisseurs et des responsables des achats publics; une étude sur l'impact des pratiques responsables d'achat public; et un centre virtuel de gestion des connaissances en matière d'achats publics responsables qui fera partie intégrante du centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables. Une phase à plus grande échelle a démarré fin 2012 et sera appliquée dans 20 pays du monde, avec l'appui de la Commission européenne. Un séminaire intensif sur les achats publics durables à l'intention des chemins de fer indiens a été organisé à New Delhi en août 2012 par le PNUE, en coopération avec le Gouvernement indien; plus de 40 hauts fonctionnaires des chemins de fer indiens y ont participé. Le résultat de ce séminaire est un document conceptuel, susceptible d'intéresser d'autres pays, qui expose une approche opérationnelle que pourraient adopter les chemins de fer pour s'orienter vers des procédures d'achat public durables.

61. Au Sommet de Rio+20, le PNUE a lancé l'Initiative internationale pour des achats publics durables, déjà entérinée par 30 pays et organisations. Faisant suite aux travaux du groupe de travail du Processus de Marrakech sur les achats publics durables, cette initiative comble une lacune dans la coordination de la mise en œuvre des pratiques d'achat public durables dans le monde et offre une plateforme mondiale aux praticiens des achats publics et autres parties prenantes concernées.

g) Tourisme durable

62. Dans « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement ont encouragé le développement du tourisme durable et la promotion des investissements financiers en sa faveur. Le Partenariat mondial pour le tourisme durable, lancé par le PNUE en 2011, poursuit les mêmes objectifs.¹² Le Partenariat succède au groupe de travail international du Processus de Marrakech sur le développement du tourisme durable afin de poursuivre et renforcer son travail fructueux et tirer parti de ses travaux et de l'élan qu'il a créé. Le Partenariat mondial compte aujourd'hui 87 partenaires. Les rapports sur la situation du tourisme durable dans les régions Caraïbes, Asie-Pacifique et Afrique australe serviront de base aux rapports d'activité régionaux annuels sur la progression du tourisme durable. Les régions Caraïbes et Asie-Pacifique ont organisé des réunions en octobre et novembre 2012, respectivement, en collaboration avec les principaux partenaires, pour identifier les besoins et les priorités, ainsi que pour élaborer des propositions et mobiliser des fonds à l'appui des activités menées aux niveaux régional et national.

63. Le Partenariat mondial pour le tourisme durable, en collaboration avec le Conseil mondial du tourisme durable, a élaboré des critères de sélection, concernant cinq thèmes prioritaires, applicables aux projets relatifs au tourisme durable, de sorte à aider les partenaires à améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets dans le domaine du tourisme durable. Ces critères ont été examinés par plus de 40 experts techniques de toutes les régions du monde et seront mis à l'essai à la fin de l'année 2012.

¹¹ Chili, Colombie, Costa Rica, Liban, Maurice, Tunisie et Uruguay.

¹² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 130 et 131.

64. Le Réseau Asie-Pacifique sur le tourisme durable (Asia Pacific NEST), formé lors d'une réunion régionale en novembre 2012, entend offrir un cadre de coopération sur le thème du tourisme durable en Asie et dans le Pacifique.

65. En 2012, le PNUE a également achevé un projet d'une durée de trois ans sur le tourisme rural durable en Serbie, dans le cadre d'un programme de l'ONU impliquant le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale du tourisme, la FAO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le projet visait à appuyer le développement du tourisme rural durable en Serbie comme moyen de stimuler l'activité économique et l'emploi.

6. Utilisation de la base de connaissances scientifiques et politiques et des mécanismes internationaux alliant la science et la politique, notamment le Groupe d'experts international sur les ressources

66. Créé en 2007, le Groupe d'experts international sur les ressources a accompli en 2012 des progrès considérables et de grande portée, notamment la production d'un rapport d'évaluation sur la mesure de la consommation d'eau, la finalisation de rapports, qui seront bientôt diffusés, sur le découplage au niveau de la ville, le découplage dans la pratique, l'impact des métaux sur l'environnement et les technologies de recyclage, et l'élaboration de rapports à venir sur l'utilisation efficace des ressources en eau, la gestion durable des sols et les compromis en matière de technologies d'atténuation des gaz à effet de serre.

67. Le Groupe d'experts a produit un rapport sommaire présenté au Sommet de Rio +20, intitulé « Responsible resource management for a sustainable world: findings from the International Resource Panel » (voir PNUE/GC.27/INF/13). Le rapport présente les principales conclusions de la première série d'évaluations réalisées par le Groupe, notamment sur les thèmes énoncés au paragraphe précédent, et met en évidence l'importante contribution du Groupe d'experts à l'utilisation efficace des ressources et à la viabilité de l'environnement.

68. Le Groupe a également organisé des séminaires sur l'utilisation efficace des ressources au niveau régional et a renforcé les nombreux partenariats existants. Un séminaire international sur l'utilisation efficace des ressources et le découplage a été organisé par le Groupe à Bangkok en avril 2012. Plus de 45 responsables politiques de haut niveau et experts du secteur public et privé, ainsi que du monde universitaire et de la recherche y ont participé. Ce séminaire a permis aux scientifiques et aux experts de présenter aux responsables politiques les principales conclusions des travaux du Groupe et d'engager un dialogue interactif sur les politiques publiques en faveur d'un avenir meilleur et durable en Asie. Le Groupe a dirigé des sessions de fond au cours du Forum mondial sur les ressources, qui s'est tenu en novembre 2012. A cette occasion, les experts du Groupe ont pu, de nouveau, présenter aux responsables politiques les principales conclusions des travaux du Groupe, ainsi que diverses expériences en matière d'élaboration des politiques dans le domaine de la gestion durable des ressources.

III. Leçons tirées de l'expérience en matière de consommation et de production durables

69. L'adoption officielle du cadre décennal de programmation au Sommet de Rio+20 démontre l'engagement renouvelé de la communauté internationale de réaliser le passage à des modes de consommation et de production durables. Elle illustre également un net intérêt pour une mise en œuvre rapide dans les pays. A titre d'exemple, en septembre 2012, huit pays avaient déjà présenté au Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique une demande en vue d'obtenir un appui à la mise en œuvre du cadre décennal au niveau national. De même, en septembre 2012, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a adopté, à sa quatorzième session, une décision sur les modes de consommation et de production durables, qui demande un réexamen du Programme-cadre décennal africain en vue d'accélérer la mise en œuvre du cadre décennal mondial.

70. Bien que des progrès aient été accomplis s'agissant de l'élaboration de stratégies régionales, un soutien accru à la prise en compte et à l'instauration de modes de consommation et de production durables au niveau national est nécessaire. La Stratégie régionale arabe pour des modes de consommation et de production durables, par exemple, adoptée en 2010, identifie les secteurs prioritaires pour cette région. La mise en œuvre au niveau national n'a toutefois pas progressé. Les pays ne possédant pas de centre ou de programme pour une production plus propre ont progressé assez lentement en matière de consommation et de production durables. En Asie et dans le Pacifique, où des politiques en faveur de modes de consommation et de production durables sont en place, il importe désormais de se tourner vers l'élaboration d'outils aux fins de la mise en œuvre des politiques.

71. Au niveau régional, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour répondre de façon plus efficace aux besoins et à l'intérêt croissant des pays en matière de mise en œuvre des politiques et des mesures relatives à la consommation et la production durables. Les pays ont besoin d'un appui soutenu et d'orientations pour formuler, mettre à l'essai et appliquer de nouvelles politiques en faveur de modes de consommation et de production durables, ainsi que pour assurer le suivi des progrès en la matière.

72. En ce qui concerne les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de consommation et de production durables, d'utilisation efficace des ressources, de découplage et de durabilité, il faut investir dans les méthodologies, la production de données et le renforcement des capacités. Les indicateurs doivent tenir compte des aspects économiques et sociaux. Le PNUE s'efforce déjà de mettre au point des indicateurs dans les domaines de la consommation et de la production durables, de l'utilisation efficace des ressources et de l'économie verte, notamment en coopérant avec d'autres initiatives menées, entre autres, par l'OCDE, la Banque mondiale et l'Agence européenne de l'environnement. La Plateforme de connaissances pour une croissance verte est l'un des cadres de coopération en la matière. Les travaux menés visent à identifier des indicateurs pertinents pour assurer le suivi des progrès et évaluer les résultats du cadre décennal de programmation aux niveaux mondial, régional et national.

73. La question des modes de consommation et de production durables est une question transversale complexe englobant de multiples domaines politiques et tous les secteurs de l'économie. Elle implique une coopération entre toutes les parties prenantes et une coordination efficace des activités. Il est donc essentiel de renforcer les capacités nationales à l'appui de la coopération entre les différents ministères, les administrations et les parties prenantes concernées. Pour ce faire, il faut consolider la communication et la collaboration horizontales. La désignation de coordonnateurs nationaux pour la question des modes de consommation et de production durables, prévue dans le document établissant le cadre décennal de programmation, facilitera la coordination.

74. L'implication réelle du secteur privé dans le passage à une économie utilisant efficacement les ressources et reposant sur des modes de consommation et de production durables demeure une priorité cruciale. Bien que les premiers efforts fournis pour justifier, sur le plan économique, l'intérêt du passage à des modes de consommation et de production durable aient démontré les avantages découlant de la consommation et de la production durables au niveau de l'économie et du développement, beaucoup reste à faire dans ce domaine. La communication des informations concernant la viabilité des activités est un sujet auquel on accorde de plus en plus d'importance. Dans ce domaine, le PNUE peut faciliter et évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources et le passage à des modes de consommation et de production durables. Il sera également nécessaire de renforcer la capacité des entreprises de fabriquer des produits durables en ayant recours à des approches intégrées et innovantes, telles que l'approche fondée sur le cycle de vie, et en s'inspirant des initiatives au niveau des chaînes d'approvisionnement et de valeur reconnues pour constituer les meilleures pratiques existantes et méritant d'être appliquées à plus grande échelle dans les différents domaines de travail (produits durables, par exemple) et dans les secteurs économiques clés, compte tenu de l'importance de l'appui aux petites et moyennes entreprises.

75. On dispose de données limitées sur la consommation des ressources en milieu urbain, d'où les difficultés que rencontrent les villes pour intégrer l'utilisation et la consommation des ressources dans la planification et le développement socio-économique. Il ressort des travaux menés par le PNUE sur le thème des villes économes en ressources que, dans un monde de plus en plus urbanisé, les villes fournissent d'importantes possibilités de réaliser des économies d'échelle. Au niveau sous-national, la mise en œuvre des politiques adoptées en faveur de la consommation et de la production durables constitue à la fois un défi et une opportunité. L'application adéquate de ces politiques implique la participation de toutes les parties prenantes (les villes, les services publics, les entreprises privées, les universités, etc.) pour motiver les décideurs locaux à faciliter et appuyer les réglementations promulguées au niveau national.

76. Le secteur du bâtiment peut jouer un rôle d'impulsion et favoriser le passage à des modes de consommation et de production durables. Pour exploiter pleinement les possibilités de parvenir à un développement durable, il est indispensable de renforcer l'intégration de la notion de bâtiments et de constructions durables dans le développement urbain et la planification des infrastructures. Les opportunités de généraliser l'utilisation efficace des ressources dans le secteur du bâtiment en intégrant les considérations écologiques dans les chaînes d'approvisionnement sont également considérables. Le PNUE travaille en étroite collaboration avec les conseils du bâtiment durable et les autorités locales, et les associe plus activement à ses activités.

IV. Voie à suivre

77. Bien qu'un conseil restreint soit désigné avant le 31 janvier 2013 pour orienter la mise en œuvre du cadre décennal, le PNUE, chargé d'assurer le secrétariat du cadre décennal, associe déjà avec les parties prenantes, recense les correspondants nationaux et travaille avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient contribuer aux fonctions du cadre. Ces fonctions consistent à promouvoir l'intérêt que présentent la consommation et la production durables, identifier des indicateurs de la consommation et de la production durables permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre décennal, intégrer les modes de consommation et de production durables dans la prise de décisions à tous les niveaux, encourager la participation du secteur privé, promouvoir la coopération et le travail en réseau, et faciliter l'accès à l'assistance technique et aux autres ressources, en particulier pour les pays en développement. Le cadre décennal a également pour fonction de promouvoir l'innovation et les nouvelles idées en exploitant les connaissances scientifiques et politiques et en appuyant le partage des connaissances et de l'information, ainsi que d'encourager la sensibilisation et l'éducation à la consommation et à la production durables.

78. Outre sa fonction de secrétariat, le PNUE apportera un soutien aux programmes du cadre décennal, en se concentrant dans un premier temps sur les programmes retenus par les gouvernements au Sommet de Rio+20. Le PNUE tirera parti de son expérience, des travaux des groupes de travail du Processus de Marrakech et des autres initiatives en cours pour porter ses efforts sur l'information des consommateurs, les achats publics durables et le tourisme durable. Dans la mesure du possible, il apportera des contributions et des orientations aux principaux acteurs impliqués dans l'exécution des programmes du cadre décennal portant sur les autres domaines et secteurs d'activité retenus, à savoir les bâtiments et la construction, ainsi que l'éducation et les modes de vie. Pour ce faire, le PNUE renforcera la coopération avec toutes les parties prenantes et grands groupes concernés, notamment les gouvernements, les entreprises, les organisations de consommateurs, les organisations non gouvernementales environnementales et les organismes des Nations Unies, en vue notamment d'entreprendre des initiatives ou activités conjointes sur ces autres thèmes. La FAO et le PNUE, par exemple, mènent depuis longtemps des travaux dans le domaine des systèmes alimentaires durables. En 2013, le Groupe de travail sur les modes de consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation appuiera un plus grand nombre d'activités, dont un atelier sur les normes de durabilité. D'autres programmes seront établis, selon que de besoin, en réponse aux demandes clairement formulées par les gouvernements et autres parties prenantes.

79. En tant que secrétariat, le PNUE met en place un processus consultatif afin de concevoir et démarrer les programmes du cadre décennal. Ces programmes répondront aux critères énoncés dans le document établissant le cadre décennal de programmation. Le PNUE élabore actuellement un « format commun pour tous les programmes », comme demandé dans le document. Il espère recevoir les observations des gouvernements et des grands groupes au sujet du format proposé pour veiller à ce qu'il englobe tous les critères convenus à l'intention des programmes. Ce modèle est simple et facile d'utilisation.

80. Les défis les plus importants dans la mise en œuvre du cadre décennal seront de parvenir à renforcer l'engagement politique en faveur de modes de consommation et de production durables, à encourager et faciliter la participation active des gouvernements d'une part, et du secteur privé, de la société civile et de l'ensemble des grands groupes d'autre part; de définir clairement une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès; de mobiliser un financement soutenu et prévisible; et de vulgariser les avantages que présente le passage à des modes de consommation et de production durables sur le plan du développement économique et social (durable).

81. Le PNUE s'efforcera également de renforcer les synergies entre les programmes et les projets menés au titre du cadre décennal de programmation. Les activités conjointes seront encouragées pour établir des liens plus étroits entre les projets. Par exemple, un projet de renforcement des capacités encourageant l'utilisation conjuguée de pratiques d'achat public durables et de l'éco-étiquetage dans les économies émergentes sera mis en œuvre avec l'appui de la Commission européenne.

82. Le PNUE, en tant que secrétariat, a lancé un site Internet et une stratégie de communication sur le cadre décennal de programmation, et prépare la première présentation du centre d'échange d'informations sur les modes de consommation et de production durables en janvier 2013. Une bande-annonce permettra à tous les acteurs et parties prenantes (gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales, etc.) de devenir membre et de publier sur le futur site leurs initiatives en matière de consommation et de production durables.

83. Aux niveaux régional et national, le PNUE poursuit ses travaux sur la révision du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables et sur la formation de partenariats en faveur de la consommation et de la production durables en Afrique. Dans la région arabe, la quatrième réunion de la table ronde arabe sur les modes de consommation et de production durables se tiendra au cours du premier trimestre 2013, avec l'appui du PNUE, en vue d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du cadre décennal au niveau national. En Asie et dans le Pacifique, le PNUE continuera de renforcer ses activités sur la base des travaux menés dans le cadre du programme SWITCH-Asia parrainé par l'Europe, de la table ronde Asie-Pacifique sur les modes de consommation et de production durables, et du Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les modes de consommation et de production durables. Un appui technique et politique répondant aux besoins particuliers des pays sera fourni aux pays de la région Asie-Pacifique (Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, République démocratique populaire lao, Pakistan, Sri Lanka et Viet Nam). Des activités seront également conduites au niveau sous-régional et consisteront notamment à élaborer des directives pour la mise en place d'indicateurs nationaux dans le domaine de la consommation et de la production durables dans les pays d'Asie du Sud. En Amérique latine, le Conseil d'experts gouvernementaux sur la consommation et la production durables bénéficiera d'un appui en vue de faciliter les efforts visant à renforcer la mise en œuvre du cadre décennal de programmation au niveau régional, à identifier les possibilités de synergies, à entreprendre de nouvelles initiatives et créer de nouveaux partenariats, et à instaurer des modes de consommation et de production durables à plus grande échelle.

84. Au Sommet de Rio+20, les pays ont affirmé que « les politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté devraient ... promouvoir les modes de consommation et de production durables » et qu'ils « poursuivraient les efforts déployés pour mettre sur pied des approches pour un développement équitable et partagé permettant d'éliminer la pauvreté et les inégalités »¹³. Cela fournit au PNUE des orientations importantes sur le thème de la consommation et de la production durables et sur celui de l'économie verte. Le Partenariat pour l'action sur l'économie verte et le cadre décennal de programmation sont des initiatives mondiales complémentaires mais distinctes, notamment au niveau de leur mandat. À l'échelon national, la fourniture de services consultatifs et de renforcement des capacités par le PNUE sera pleinement harmonisée et coordonnée de sorte à tirer parti des complémentarités inhérentes aux deux approches. Le PNUE entend disposer d'équipes techniques travaillant ensemble sur les thèmes de l'économie verte et des modes de consommation et de production durables et, à terme, sur le thème de l'efficacité énergétique, de façon à améliorer la coordination et la qualité des conseils et de l'appui fournis aux pays.

85. Afin de promouvoir une utilisation efficace et l'éco-innovation, le PNUE travaille avec les secteurs public et privé pour démontrer et faire connaître les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés à l'intégration de l'éco-innovation dans les petites et moyennes entreprises et au renforcement des politiques nationales. Plus précisément, les capacités techniques et politiques seront renforcées dans le secteur public et dans le secteur privé. Les activités seront mises en œuvre par des intermédiaires travaillant dans ces secteurs, tels que le programme de l'ONUDI et du PNUE sur l'utilisation efficace des ressources et la production propre. Ces intermédiaires travaillent avec les gouvernements nationaux et les entreprises locales et sont bien placés pour appuyer l'intégration des politiques et promouvoir un dialogue plus riche entre les secteurs public et privé. Les activités viseront à accroître la sensibilisation et à indiquer les moyens pratiques de mieux intégrer l'éco-innovation dans les cadres politiques. Par ailleurs, elles permettront aux responsables politiques et aux entreprises du secteur privé de mieux apprécier les opportunités et les difficultés que présente l'éco-innovation.

86. Le PNUE poursuivra ses efforts visant à renforcer la collaboration sur le thème des villes et des bâtiments économes en ressources par le biais de l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources. L'Initiative du PNUE pour des bâtiments et des constructions durables s'efforcera d'identifier les possibilités et les obstacles à franchir pour parvenir à une utilisation plus efficace des ressources et à des pratiques optimales de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui procureront des avantages sur les plans économique, social et environnemental. Le PNUE aidera plusieurs pays asiatiques (Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) à mettre sur pied des mesures d'atténuation adéquates au niveau national dans le secteur du bâtiment.

¹³ Ibid., par. 58 alinéas o) et p).

87. Comme suite aux résultats du Sommet de Rio+20 sur la communication d'informations concernant la viabilité, le PNUE et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance apporteront un soutien à une initiative dirigée par des gouvernements visant à renforcer le rôle des pouvoirs publics dans la communication par les entreprises d'informations concernant la viabilité de leurs activités. La collaboration avec le secteur privé sera axée sur les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises des pays en développement, dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne.

88. Lors du Sommet de Rio+20, il a également été reconnu qu'il était essentiel de favoriser la prise de décisions éclairées sur les questions de développement durable et, à cette fin, de renforcer l'interface entre la science et les politiques. Le Groupe d'experts international sur les ressources contribuera à ce processus en identifiant les principales lacunes au niveau des connaissances et en améliorant l'accès aux données scientifiques des responsables de l'élaboration des politiques de promotion de la gestion durable des ressources et des modes de consommation et de production durables.
